

Le 9 mai 2024

Communiqué des doyennes et doyens adressé aux membres du CA et du CU concernant la révision des statuts de l'Université Laval

Au courant des dernières semaines, des voix se sont élevées pour critiquer la révision en cours des statuts de notre université, allant jusqu'à remettre en question son mode de gouvernance, au nom de la collégialité. Le débat entourant les statuts a pris une tournure que nous ne comprenons pas et qui s'éloigne de la nature collégiale et consultative qui caractérise pourtant la gestion actuelle de notre université. À titre de doyennes et doyens, nous croyons important de faire entendre notre voix afin de permettre des discussions éclairées sur les enjeux actuels et sur l'évolution de notre grande et belle institution.

Commençons en rappelant la mission de notre Université, soit celle « *de former des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyens et citoyennes de premier plan, des scientifiques et des leaders exerçant une influence marquée sur l'évolution des sociétés* »¹. Cette mission, nous y adhérons et y croyons fermement. Elle nous motive au quotidien et guide nos réflexions et actions. Elle nous fait avancer, et nous nous devons d'être un exemple, une « *référence autant qu'une source d'inspiration* », pour la société dans son ensemble.

Durant les dernières années, plusieurs d'entre nous avons eu le privilège de participer activement à cette mission, non seulement comme membres du corps professoral et doyens ou doyennes, mais aussi à titre de membres d'assemblée départementale et de comités de programme, présidents ou présidentes de conseil de faculté, membres du Conseil universitaire (CU) ou désignés par nos pairs pour siéger à des commissions, comités institutionnels, ou encore au sein du Conseil d'administration (CA) et au Comité exécutif (CE). Toutes les personnes que nous y avons côtoyées sont mues par un profond désir de contribuer activement et de façon significative aux travaux de nos instances et ce, dans un esprit de collégialité.

Une large consultation

Dans ce même esprit de collégialité, une large consultation auprès de notre communauté a été entamée, il y a plus de quatre ans, en vue de proposer une révision des statuts de l'université et s'assurer ainsi que toutes et tous puissent y contribuer. Les statuts en vigueur ont été adoptés en 1991 et ont été plusieurs fois amendés. Le processus de révision a donc pour objectif de les actualiser afin de les simplifier, de les adapter aux pratiques actuelles en matière de gouvernance et au cadre réglementaire en vigueur. Ce processus a généré plusieurs centaines de commentaires et propositions de la part de la communauté universitaire. Cette participation active témoigne de la vitalité et de la diversité des idées et démontre l'élan de mobilisation des membres de la communauté. Ces échanges féconds et transparents ont ainsi nourri le projet de nouveaux statuts qui nous est soumis et sur lequel nous devons nous prononcer, s'inscrivant dans la logique ouverte et consultative du mode de gouvernance qui caractérise l'Université Laval.

¹ [Mission, vision, valeurs | Notre université | Université Laval \(ulaval.ca\)](https://www.ulaval.ca/fr/mission-vision-valeurs)

Une collégialité bien réelle

La principale critique de la version révisée des statuts porte sur le principe de la collégialité. Elle s'appuie sur les nouvelles dispositions de la Convention collective conclue entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval, selon lesquelles ces derniers et ces dernières « sont au cœur de la gouvernance de l'université et participent démocratiquement aux décisions concernant ce que doit être l'Université au moment présent ainsi que dans l'avenir ». Pourtant, cette participation démocratique est déjà bien ancrée dans les statuts, lesquels consacrent le rôle central que jouent les membres du corps professoral, tout en faisant une place importante dans la gouvernance universitaire aux autres membres de notre communauté. Cette participation est aussi enchâssée dans de nombreux autres documents officiels qui régissent notre fonctionnement. Elle est préservée et même bonifiée dans la proposition qui est faite.

Ainsi, les affaires universitaires sont foncièrement structurées autour de ce principe de collégialité. Chacun des quelque 600 programmes d'études offerts par l'Université Laval est sous la gouverne majoritaire des professeurs et professeures, par l'entremise des comités de programmes. En outre, les choix fondamentaux des unités d'enseignement et de recherche, incluant la détermination des priorités d'embauche et la sélection des professeurs et professeures, sont du ressort quasi exclusif des membres du corps professoral. Les affaires courantes des départements, écoles et facultés, sont toutes animées par la gouvernance collégiale.

De plus, à l'Université Laval, trois commissions permanentes remplissent des mandats de développement, de coordination, d'évaluation, d'analyse et de réflexion sur des dossiers touchant le cœur de la mission d'enseignement (Commission des études), de recherche (Commission de la recherche) et l'expérience étudiante (Commission des affaires étudiantes). Elles sont toutes composées de membres de la communauté universitaire, dont une majorité de professeurs et professeures pour les deux premières. Choisis par leurs pairs, les membres des commissions font également partie du collège électoral, qui élit le dirigeant ou la dirigeante de notre université.

Enfin, l'Université Laval est l'une des seules universités canadiennes (et possiblement nord-américaines) qui délèguent entièrement l'élection de la personne qui la dirige à un collège électoral, majoritairement composé de membres du corps professoral, mais comportant également de nombreux membres étudiants et des personnes représentant les divers corps d'emploi de l'Université. Dans les autres universités, les membres de la communauté universitaire, incluant les professeurs et professeures, sont tout au plus sondés par l'entremise d'un vote consultatif. De plus, contrairement à la plupart des autres universités, l'ensemble du processus revêt un caractère public, ce qui laisse place à un débat d'idées entre les candidates et candidats pendant la période de campagne. Il nous importe de souligner que l'Université Laval se démarque en cela par rapport aux autres universités et que nous en sommes fiers. Personne ne remet ce principe en question.

Loin de porter atteinte à cette collégialité, les statuts révisés la renforcent tout en apportant des améliorations substantielles aux règles de fonctionnement de notre institution. Conformément à l'objectif initial, ils sont plus clairs et ont été adaptés au corpus réglementaire en vigueur ainsi qu'aux pratiques actuelles. Des membres du corps professoral ont été ajoutés aux deux grandes commissions portant respectivement sur les études et la recherche, permettant notamment une plus grande représentation de l'ensemble des facultés. De plus, la proposition inclut l'ajout de membres de

groupes qui n'étaient pas représentés jusqu'ici, tels que les professionnels et professionnelles de recherche et les stagiaires postdoctoraux. Toutes ces personnes constituent autant de membres additionnels du collège électoral.

Par passion pour notre université

À titre de doyens et doyennes, nous occupons des fonctions administratives, mais nous sommes fondamentalement des professeures et professeurs. Nous endossons sans hésitation la révision des statuts parce qu'elle bénéficiera à tous les membres de notre communauté. Nous rappelons qu'il n'a jamais été question, dans le cadre de cet exercice, de revoir les bases du mode de gouvernance de notre université.

Par passion et attachement à notre institution et ses valeurs, nous appelons donc à ce que la révision des statuts en cours, qui ne porte aucunement atteinte au principe de collégialité, soit menée à terme dans un climat constructif comme cela a toujours été le cas à l'Université Laval.

Les doyennes et doyens de l'Université Laval

Carmen Bernier,	Faculté de musique
Guy Bonneau,	Faculté de théologie et de sciences religieuses
Aurélie Campana,	Faculté des sciences sociales
Frédéric Douville,	Faculté des sciences infirmières
Nancy Gélinas,	Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique
Anne-Marie Laflamme,	Faculté de droit
Luc Langlois,	Faculté de philosophie
Frédéric Lépinay,	Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design
Julie Méthot,	Faculté de pharmacie
Petros Papagerakis,	Faculté de médecine dentaire
Annie Pilote,	Faculté des études supérieures et postdoctorales
Guillaume Pinson,	Faculté des lettres et des sciences humaines
Julien Poitras,	Faculté de médecine
Frank Pons,	Faculté des sciences de l'administration
Denis Roy,	Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Anabelle Viau-Guay,	Faculté des sciences de l'éducation
André Zaccarin,	Faculté des sciences et de génie